

N°	SUP	Gestionnaire	Communes concernées
T 4	Servitude aéronautique de balisage instituée en application de l'article R.243-1 du Code de l'aviation civile	DGAC	Authie, Bourguébus, Bretteville-sur-Odon, Caen, Cairon, Carpiquet, Castine-en-Plaine, Eterville, Fleury-sur-Orne, Ifs, Le Castelet, Louvigny, Mouen, Rosel, Rots, Saint-André-sur-Orne, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Saint-Manvieu-Norrey, Soliers, Thue-et-Mue, Tourville-sur-Odon, Verson
T 5	Servitude aéronautique de dégagement (civile) instituée en application des articles R.242-1 à 2 du Code de l'aviation civile	DGAC	Sont concernées par la SUP T5 les communes suivantes : Authie, Bourguébus, Bretteville-sur-Odon, Caen, Cairon, Carpiquet, Castine-en-Plaine, Eterville, Fleury-sur-Orne, Ifs, Le Castelet, Louvigny, Mouen, Rosel, Rots, Saint-André-sur-Orne, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Saint-Manvieu-Norrey, Soliers, Thue-et-Mue, Tourville-sur-Odon, Verson. Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Caen-Carpiquet a été approuvé par arrêté ministériel 5 mars 2019.
T 7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement en application des articles R.244-1 et suite du Code de l'aviation civile	DGAC	Bénouville, Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Bourguébus, Caen, Cairon, Cambes-en-Plaine, Castine-en-Plaine, Colleville-Montgommery, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Cuverville, Démouville, Epron, Fleury-sur-Orne, Giberville, Grentheville, Hermanville-sur-Mer, Hérouville-Saint-Clair, Ifs, Le Castelet, Le Fresne-Camilly, Lion-sur-Mer, Mathieu, Mondeville, Ouistreham, Périers-sur-le-Dan, Rots, Saint-André-sur-Orne, Saint-Aubin-d'Arquenay, Saint-Contest, Sannerville, Soliers, Thaon, Thue-et-Mue, Troarn, Tourville-sur-Odon, Villons-les-Buissons.
T 8 (PT1)	Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage <i>(protection contre les perturbations électromagnétiques)</i>	DGAC ANFR	Sont concernées par les servitudes contre les perturbations électromagnétiques du centre radioélectrique de Caen-Aérodrome (plan STNA n°1144 du 01/06/1995 annexé au décret du 23/12/1997) les communes de : Bretteville-sur-Odon, Carpiquet, Verson.
PT2	Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques <i>(protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne)</i>	DGAC ANFR	Sont concernées par les servitudes contre les obstacles du centre radioélectrique de Caen-Aérodrome (plan DTI n°50 220 du 04/02/2011 annexé au décret du 28/02/2013) les communes de : Bretteville-sur-Odon, Carpiquet, Castine-en-Plaine, Saint-Manvieu-Norrey, Verson.

Pour plus d'informations :

- Guide sur les servitudes aéronautiques, Direction générale de l'aviation civile (DGAC), sept 2015 : https://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/sites/default/files/servitudes_aero-2.pdf
- PEB de l'aérodrome de Caen-Carpiquet, Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
EMPRISES MILITAIRES

CODE IMMEUBLE	N° CHORUS	DÉNOMINATION DE L'IMMEUBLE	Libellé commune	EMPRISE (m²)
140118002Y	159867	QUARTIER LORGE - CITE DE L'AIR	CAEN	35198
140118015L	157225	QUARTIER KOENIG	BRETTEVILLE SUR ODON	8888
140118016M	160622	TERRAIN D'EXERCICES DIT DES MARGUERITES	VERSION	484320
140118017N	158197	CENTRE RECEPTION AIR	VERSION	23860

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

SERVITUDES UTILITE DEFENSE

Code SUPP	N°CODE de la SERVITUDE	CONTRAINTES IMPOSEES AU DROIT DE PROPRIETE	INTITULE DE LA SERVITUDE	TEXTE DE BASE	COMMUNES
PT1	PT114011802	Servitude contre les perturbations radioélectriques pour les centre d'émission/réception	Zone de protection autour du centre radioélectrique - ilôt A quartier Koenig	Décret du 31 oct. 2012	BRETTEVILLE-SUR-ODON
PT1	PT114011802	Servitude contre les perturbations radioélectriques pour les centre d'émission/réception	Zone de protection autour du centre radioélectrique - ilôt A quartier Koenig	Décret du 31 oct. 2012	CARPIQUET
PT1	PT114011802	Servitude contre les perturbations radioélectriques pour les centre d'émission/réception	Zone de protection autour du centre radioélectrique - ilôt A quartier Koenig	Décret du 31 oct. 2012	SAINT-MANVIEU-NORREY
PT1	PT114011802	Servitude contre les perturbations radioélectriques pour les centre d'émission/réception	Zone de protection autour du centre radioélectrique - ilôt A quartier Koenig	Décret du 31 oct. 2012	VERSION
PT1	PT114011803	Servitude contre les perturbations radioélectriques pour les centre d'émission/réception	Zone de protection autour du centre radioélectrique ilôt B - Centre réception Air	Décret du 31 oct. 2012	BRETTEVILLE-SUR-ODON
PT1	PT114011803	Servitude contre les perturbations radioélectriques pour les centre d'émission/réception	Zone de protection autour du centre radioélectrique ilôt B - Centre réception Air	Décret du 31 oct. 2012	CARPIQUET
PT1	PT114011803	Servitude contre les perturbations radioélectriques pour les centre d'émission/réception	Zone de protection autour du centre radioélectrique ilôt B - Centre réception Air	Décret du 31 oct. 2012	SAINT-MANVIEU-NORREY
PT1	PT114011803	Servitude contre les perturbations radioélectriques pour les centre d'émission/réception	Zone de protection autour du centre radioélectrique ilôt B - Centre réception Air	Décret du 31 oct. 2012	VERSION

PT2	PT214011802	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Centre radioélectrique autour de l'îlot A - quartier Koenig	Décret du 25 oct. 2012	BRETTEVILLE-SUR-ODON
PT2	PT214011802	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Centre radioélectrique autour de l'îlot A - quartier Koenig	Décret du 25 oct. 2012	CARPIQUET
PT2	PT214011802	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Centre radioélectrique autour de l'îlot A - quartier Koenig	Décret du 25 oct. 2012	SAINT-MANVIEU-NORREY
PT2	PT214011802	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Centre radioélectrique autour de l'îlot A - quartier Koenig	Décret du 25 oct. 2012	VERSION
PT2	PT214011803	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Centre radioélectrique autour de l'îlot B - centre réception air	Décret du 25 oct. 2012	BRETTEVILLE-SUR-ODON
PT2	PT214011803	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Centre radioélectrique autour de l'îlot B - centre réception air	Décret du 25 oct. 2012	CARPIQUET
PT2	PT214011803	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Centre radioélectrique autour de l'îlot B - centre réception air	Décret du 25 oct. 2012	SAINT-MANVIEU-NORREY
PT2	PT214011803	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Centre radioélectrique autour de l'îlot B - centre réception air	Décret du 25 oct. 2012	VERSION
PT2	PT214011803	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Faisceau hertzien de Le Plessis Grimout - Mont Pinçon à Sainte-Adresse - Cap de la Hève	Décret du 12 juillet 2012	BENOUVILLE
PT2	PT214050803	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Faisceau hertzien de Le Plessis Grimout - Mont Pinçon à Sainte-Adresse - Cap de la Hève	Décret du 12 juillet 2012	BLAINVILLE-SUR-ORNE
PT2	PT214050803	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Faisceau hertzien de Le Plessis Grimout - Mont Pinçon à Sainte-Adresse - Cap de la Hève	Décret du 12 juillet 2012	CAEN
PT2	PT214050803	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/réception contre les obstacles	Faisceau hertzien de Le Plessis Grimout - Mont Pinçon à Sainte-Adresse - Cap de la Hève	Décret du 12 juillet 2012	FLEURY-SUR-ORNE